

PROGRAMME DE FORMATION



Passerelle A2 vers A

Cette formation permet la levée de la restriction en termes de cylindrée de la catégorie A2 et de valider la catégorie A.

Celle-ci est réservée aux titulaires du permis de conduire de catégorie A2 depuis plus de 2 ans.

Objectifs pédagogiques :

Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Durée :

7 heures de formation minimum.

Pré-requis :

- être titulaire du permis A2 depuis 2 ans minimum

Modalités d'accès :

Un entretien préalable est programmé afin de définir les modalités de la formation ainsi que les modalités d'inscription. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires en vue de la mise à jour du permis de conduire à l'issue de la formation (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

Délais d'accès :

Financement personnel :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Financement professionnel :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Modalités pédagogiques :

Théorie : Formation en présentiel.

Pratique : Formation en présentiel.

Capacité maximum par enseignant : 3 élèves par leçon de conduite.

En fin de formation, une attestation est remise par votre école de conduite. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

Caractéristiques :

Véhicule utilisé	Catégorie A (véhicule à deux roues) : • puissance minimale de 50 kW • cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne. • rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique. • poids à vide minimum de 175 kilogrammes • équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués. Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette. Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.
Enseignement	• La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. • La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité. • La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation). • La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

Programme de formation :

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2h	Théorie	• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2h	Maniabilité hors circulation	S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur : • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3h	Circulation et clôture de la formation	• Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

PROGRAMME DE FORMATION



Formation 125

Cette formation permet la conduite de motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e. Celle-ci est réservée aux titulaires du permis de conduire de catégorie B depuis plus de 2 ans. La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de conduire des motocyclettes légères et des véhicules L5e.

Pré-requis :

- être titulaire du permis B depuis 2 ans minimum

Durée :

La formation dure 7 heures minimum.

Modalités d'accès :

Un entretien préalable est programmé afin de définir les modalités de la formation ainsi que les modalités d'inscription. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires en vue de la mise à jour du permis de conduire à l'issue de la formation (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

Délais d'accès :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Modalités pédagogiques :

Théorie : Formation en présentiel

Pratique : Formation en présentiel

Capacité maximum par enseignant : 3 élèves par leçon de conduite

Caractéristiques :

Véhicule utilisé	• motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e
Enseignement	• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A en cours de validité. • Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

Les équipements obligatoires :

Pour suivre la formation 125, un équipement réglementaire est obligatoire :

- Casque,
- Gants homologués,
- Chaussures montantes,
- Blouson,
- Pantalon résistant.

Le programme de formation :

Séquence 1

Durée : 2h

Intitulé : Théorie

Contenu :

- Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.

Séquence 2

Durée : 2h

Intitulé : Module hors circulation

Contenu : Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.

Séquence 3

Durée : 3h

Intitulé : Module en circulation

Contenu : Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

En fin de formation, une attestation est remise au bénéficiaire ainsi qu'une carte de circulation. En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.

PROGRAMME DE FORMATION



Permis de conduire catégorie AM

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger.

Pré-requis :

- être âgé de 14 ans minimum ;
- être titulaire de l'ASSR 1 ou 2 ou de l'ASR quel que soit l'âge, pour la 1ère catégorie de permis passée et les personnes nées après 1988 ;

Durée :

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

Bien comprendre le permis AM :

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Nombre de roues	2	3	4
Définition des véhicules	L1e : Cyclomoteur	L2e : Tricycle	L6e : Quadricycle léger
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	50 cm ³ ou 4kW		
Poids à vide			< 350 kg
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis de conduire : limite aux véhicules de la catégorie AM à 3 roues ou de type quadricycle léger		

Modalités d'accès :

Un entretien préalable est programmé afin de définir les modalités de la formation ainsi que les modalités d'inscription. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires en vue de la délivrance du permis AM à l'issue de la formation (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

Délais d'accès :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Modalités pédagogiques :

Théorie : Formation en présentiel

Pratique : Formation en présentiel

Capacité maximum par enseignant : 3 élèves par leçon de conduite

Les équipements obligatoires :

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire :

- Casque,
- Gants homologués,
- Chaussures montantes,
- Blouson,
- Pantalon résistant.

Le programme de formation :

Séquence 1

Durée : 30 mn

Intitulé : Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. Les équipements obligatoires.

Contenu :

- Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.
- Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.

Séquence 2

Durée : Minimum 1 h*

Intitulé : Formation à la conduite hors circulation.

Contenu : Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements et leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3

Durée : 30mn

Intitulé : Apports théoriques (code de la route).

Contenu : Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

Séquence 4

Durée : Minimum 3h*

Intitulé : Formation à la conduire sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Contenu : Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- démarrer et s'insérer ;
- ralentir et s'arrêter ;
- stationner ;
- rechercher les indices utiles ;
- franchir les intersections ;
- changer de direction.

Séquence 5

Durée : Minimum 1 h**

Intitulé : Sensibilisation aux risques.

Contenu :

- Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation.
- En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

***Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6h (conduite effective par élève).**

****La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.**

En fin de formation, une attestation est remise par l'auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, le bénéficiaire doit être titulaire du permis AM.